

# Bourse d'initiation à la recherche

## au 1er cycle 2026-2027

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SECTEUR SANTÉ

Année de concours : **2026-2027**

Date limite (demande) : **05 février 2026 à 16h00 (EST)**

Annonce des résultats : **avril 2026**

Montant : **Jusqu'à 5 000 \$**

Durée du financement : **2 à 6 mois, ou un maximum de 280 heures**

### RAPPEL

En plus des présentes règles de programme, il est de la responsabilité des personnes qui présentent une demande d'aide financière de prendre connaissance des [Règles générales communes](#) (RGC) du Fonds de recherche du Québec. Si des conditions particulières s'appliquent au présent programme, elles sont décrites ci-dessous et prévalent sur les RGC.

### CONTEXTE

Parmi ses mandats, le FRQ compte plusieurs actions en promotion et soutien financier de la formation de la relève en recherche, notamment par l'attribution de bourses :

- [de formation aux étudiants et étudiantes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires](#)
- [de stages de recherche postdoctoraux](#) ;
- pour [stages en milieu de pratique \(Tremplin\)](#).

C'est donc dans le but de bonifier l'offre de soutien à la relève déjà existante et d'accroître davantage l'attractivité de la formation en recherche que le FRQ – secteur Santé a mis sur pied un programme de soutien pour les étudiants et les étudiantes du premier cycle désirant effectuer un stage de recherche.

## **Table des matières**

1. [OBJECTIF](#)
  2. [CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ](#)
  3. [DURÉE DU STAGE](#)
  4. [MONTANT DE LA BOURSE](#)
  5. [DEMANDE](#)
  6. [ÉVALUATION](#)
  7. [ANNONCE DES RÉSULTATS](#)
  8. [RÈGLES D'UTILISATION](#)
  9. [ENGAGEMENTS](#)
  10. [LIBRE ACCÈS](#)
  11. [MOBILISATION DES CONNAISSANCES](#)
  12. [PRISE D'EFFET](#)
- 

### **1. OBJECTIF**

Le FRQ – secteur santé souhaite, avec le programme Bourse d'initiation à la recherche (BIR) au 1<sup>er</sup> cycle, contribuer à l'accès aux études supérieures en offrant une expérience de recherche en milieu universitaire et en encourageant les étudiantes et étudiants du premier cycle à entreprendre une carrière en recherche dans [les domaines couverts par le FRQ – secteur Santé](#). Le programme s'adresse aux personnes qui poursuivent à temps plein un programme de 1<sup>er</sup> cycle dans les établissements universitaires québécois.

---

### **2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Vous trouverez ci-dessous les conditions d'admissibilité relatives aux personnes candidates et aux milieux de stage acceptés ainsi que les mesures d'exception et les restrictions.

## **Personnes visées et période d'admissibilité**

**Pour être admissibles à ce programme les personnes doivent:**

- avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente

**ET**

- avoir une carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide à la date limite du concours, ou une preuve attestant qu'une carte a été demandée à la RAMQ et que sa validité couvrira la date limite du concours
- avoir été inscrites, au moment du dépôt de la demande, à au moins deux sessions consécutives à temps complet ou trois sessions consécutives à temps partiel dans un même programme d'études de 1<sup>er</sup> cycle;
- travailler sur un projet de recherche dans l'un des [domaines de recherche couverts par le FRQ – secteur Santé](#);
- être supervisées par un chercheur ou une chercheuse universitaire répondant au statut 1 ou 2 des Règles générales communes (RGC), section Définitions – Statuts et rôles;
- présenter un dossier complet (voir section Demande).

Ces conditions d'admissibilité doivent être respectées pendant toute la durée de la bourse.

**Ne sont pas admissibles:**

- les personnes qui n'ont pas poursuivi leurs études dans l'année précédent le dépôt de leur demande;
- les stages qui font partie intégrante du cursus scolaire du programme de formation et menant à des crédits universitaires;
- les personnes qui ont déjà effectué un stage de recherche au 1<sup>er</sup> cycle;
- les personnes ayant déjà obtenu un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle;
- les personnes qui ont déjà obtenu une bourse du FRQ pour un stage d'initiation à la recherche au 1<sup>er</sup> cycle (les personnes ayant déjà effectué un stage de recherche au collégial sont admissibles à déposer une demande).

## **Mesures d'exception s'appliquant à la période d'admissibilité**

Lorsqu'une personne est en situation de handicap, au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire,

professionnelle et sociale (L.R.C. chapitre E-20.1), les règles relatives à la période d'admissibilité ne s'appliquent pas.

## Milieu de stage

### Milieux admissibles

Le stage doit être effectué dans un milieu universitaire québécois. Le FRQ – secteur Santé se réserve le droit de refuser un milieu de stage qui ne répond pas aux objectifs du programme:

- pour chaque concours, une seule demande peut être déposée pour le même stage : **il n'est pas possible que plusieurs étudiants déposent une demande de financement pour le même stage;**
  - pour chaque concours, une personne ne peut superviser qu'une seule demande de stage déposée à ce concours : **un superviseur de stage ne peut pas superviser plusieurs étudiants déposant une demande de bourse à ce programme;**
  - le FRQ – secteur Santé se réserve le droit de refuser une demande s'il juge qu'il y a trop de similitude entre les deux stages.
- 

## 3. DURÉE DU STAGE

Cette section vous présente les durées minimales et maximales permises pour le stage, ainsi que le nombre d'heures hebdomadaire qu'il est permis d'y consacrer.

### Durée et nombre d'heures permis

#### Durée

- La durée du stage est de **2 à 6 mois, mais ne peut excéder 280 heures**. Le stage peut s'effectuer exceptionnellement en plusieurs étapes sous réserve d'approbation préalable du FRQ – secteur Santé.
- Il doit débuter au plus tard 6 mois après la date limite de soumission des candidatures\*.

\*Les dates de début et de fin du stage peuvent être modifiées sous condition de l'approbation, par le FRQ – secteur Santé, d'une demande de modification documentée et acheminée par courriel à la personne responsable du programme. Le changement

proposé doit respecter l'ensemble des règles d'admissibilité et n'induire aucune modification à la nature du stage tel qu'évalué par le Fonds.

### **Nombre d'heures permis**

Le temps consacré au stage peut varier **entre 1 et 5 jours par semaine**, à ventiler selon les besoins.

Nous considérons qu'une journée de stage équivaut à 7 heures.

---

## **4. MONTANT DE LA BOURSE**

Ci-dessous, vous trouverez le montant maximal qu'il est possible d'obtenir pour un stage, ainsi que les modalités de gestion de la bourse.

### **Montant et gestion de la bourse**

#### **Montant**

**Jusqu'à 2 500 \$ par mois**, pour un montant total de **5 000\$** maximum par stage.

Ce montant sera modulé en fonction de la durée du stage et des heures qui lui sont consacrées. Par exemple:

**35h par semaine = 2 500\$/mois** pour un maximum de 8 semaines ou 280 heures

**28h par semaine = 2 000\$/mois** pour un maximum de 10 semaine ou 280 heures

**21h par semaine = 1 500\$/mois** pour un maximum de 13 semaines ou 280 heures

**14h par semaine = 1 000\$/mois** pour un maximum de 20 semaines ou 280 heures

**7h par semaine = 500\$/mois** pour un maximum de 24 semaines ou 168 heures

Un seul stage peut être financé par personne dans le cadre du présent programme.

#### **Fréquence des versements**

La bourse est payée par versements directement à la personne candidate à raison d'un versement par mois.

S'il advenait que le stage soit interrompu, vous devez rapidement en aviser le FRQ – secteur Santé. Les versements seront alors suspendus.

## **Autres financements**

### **Lien avec le milieu d'accueil**

La personne titulaire d'une Bourse d'initiation à la recherche au 1<sup>er</sup> cycle ne peut être employée et rémunérée par le milieu de stage, et ce, pendant toute la durée du stage.

**Important:** Il revient aux stagiaires de s'assurer qu'ils sont couverts par des assurances tout au long de leur stage. En cas de non-couverture par l'établissement ou le milieu de stage, la responsabilité leur incombe de souscrire à une assurance privée.

### **Cumul de bourses**

Si une Bourse d'initiation à la recherche au 1<sup>er</sup> cycle est accordée, aucun cumul avec une autre bourse soutenant le même projet de stage n'est permis.

## **Frais indirects**

Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQ – secteur Santé pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

---

## **5. DEMANDE**

Prenez connaissance de la liste des documents qui doivent être fournis par les personnes candidates et par les personnes qui les supervisent.

## **À LIRE ATTENTIVEMENT**

- Il est de la responsabilité de la personne candidate de choisir le bon programme et le bon formulaire pour sa demande de bourse. Aucun transfert de programme ne sera effectué suite à l'examen de l'admissibilité du dossier.

- Le formulaire et les documents requis doivent uniquement être transmis via le Portfolio électronique. Les documents transmis par courriel ou courrier postal ne sont pas acceptés.
- Les éléments exigés, mais manquants ou non conformes ne seront pas réclamés et rendront le dossier non admissible.
- Un document non requis mais transmis avec la demande sera retiré du dossier avant évaluation (ex.: article publié, etc.).
- Les éléments reçus après la date de clôture du concours ne seront pas considérés. Il n'y aura pas de mise à jour des dossiers.
- Tout document officiel soumis dans une autre langue que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original. Tout autre document soumis dans une autre langue que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une simple traduction.

## **Documents exigés au moment du dépôt de la demande**

### **Personne candidate**

- Formulaire électronique de la bourse d'initiation à la recherche au 1<sup>er</sup> cycle incluant les documents listés ci-dessous :
  - Copie de la carte d'assurance maladie du Québec valide ou preuve d'admissibilité à la RAMQ (document officiel de la RAMQ précédant la réception de la carte; doit couvrir la date limite du concours) (**critique pour l'admissibilité**);
  - Preuve d'inscription à temps plein dans une université québécoise pour au moins 2 sessions (ou l'équivalent) parmi les 3 sessions précédant la date de clôture du concours ou trois sessions consécutives à temps partiel dans un même programme d'études de 1<sup>er</sup> cycle
  - La session du concours (hiver 2026) est exclue du calcul. La session d'été est calculée d'office même si la personne n'y est pas inscrite. Par preuve d'inscription, nous entendons un relevé de notes officiel ou un document officiel émanant du bureau du registraire;
  - Si la session en cours au moment de la demande n'est pas inscrite au relevé de notes, joindre une preuve d'inscription. Par preuve d'inscription, nous entendons un relevé de notes officiel ou un document officiel émanant du bureau du registraire;

- Lettre de justification du choix du stage et du milieu d'accueil (1 page maximum). Consultez la grille d'évaluation et inspirez-vous de celle-ci pour la rédaction de votre lettre. Le texte peut être rédigé en français ou en anglais;
- Copies des relevés de notes officiels pour toutes les années d'études universitaires (complétées ou non);
- Formulaire pour le milieu d'accueil – Offre de stage (disponible dans la *Boîte à outils*) dûment rempli par la personne qui supervisera le stage. Une fois complété, le formulaire doit comporter un maximum de 5 pages;
- Une lettre de référence (rédigée par un professeur, un enseignant ou une personne du domaine académique qui n'est pas la personne supervisant le stage);
- CV abrégé FRQ (voir le gabarit dans la boîte à outil).

### **Personne supervisant le stage**

- Formulaire pour le milieu d'accueil – Offre de stage (disponible dans la *Boîte à outils*) (doit être attaché par la personne candidate à son formulaire de demande). Une fois complété, le formulaire doit comporter un maximum de 5 pages.
- Vous devez indiquer, le nombre d'heures de présence estimées par semaine, le nombre d'heure totale de votre stage et préciser les activités prévues ainsi que le nombre d'heures estimées pour chacune des activités.
- Tout formulaire incomplet ou pour lequel il manque des heures, ne sera pas accepté.
- Ce formulaire devrait être rédigé par la personne supervisant le stage et comporte deux sections :
  - La description du projet d'initiation à la recherche avec une description définie des rôles et tâches confiés à la personne stagiaire.
  - Une courte description du milieu d'accueil qui inclut notamment la formation complémentaire qui sera offerte à l'étudiant et le mentorat disponible dans ce milieu
- Ce formulaire de la personne supervisant le stage doit être accompagné, en annexe, d'un calendrier d'une page des activités prévues en lien avec les objectifs du stage et préciser le nombre d'heures de présence par semaine que la personne stagiaire devrait effectuer sur le lieu des activités de recherche.

### **Un relevé de notes officiel, c'est quoi?**

Les éléments qui rendent un relevé de notes officiel peuvent différer d'un établissement universitaire à l'autre. Néanmoins, pour être jugé officiel par le Fonds de recherche du Québec, certaines constantes énumérées ci-dessous demeurent.

- Le relevé de notes est délivré par l'établissement universitaire concerné.
- Il présente les éléments indiquant qu'il s'agit d'un relevé de notes officiel pour cet établissement universitaire. Il peut s'agir de la présence du sceau de l'établissement universitaire ET/OU de la signature du registaire, ET/OU d'une mention « Relevé de notes officiel », etc.
- Une MENTION EN FILIGRANE ne le rend pas non officiel pourvu que les exigences précisées ci-dessus soient respectées.
- Il peut avoir été numérisé à partir d'un relevé de notes remis sous enveloppe scellée par le bureau du registaire. Le fait d'ouvrir l'enveloppe pour numériser le relevé ne le rend pas non officiel pour les besoins du Fonds.

Tout relevé de notes ne répondant pas aux exigences précisées ci-dessus ou ne présentant aucune mention de conformité est considéré comme NON OFFICIEL et rend la demande non admissible.

## Présentation de la demande

1. Créer un compte utilisateur par la personne candidate : si ce n'est pas déjà fait, le candidat ou la candidate doit se [créer un compte utilisateur](#) dans le [Portfolio électronique](#).
2. Remplir et transmettre le formulaire électronique de demande : les personnes candidates pourront trouver le formulaire de demande dans leur [Portfolio électronique](#), sous Concours disponibles/Bourses de formation.

Joindre tout document justifiant une mesure d'exception en lien avec les exigences d'admissibilité. Le FRQ – secteur Santé se réserve le droit de refuser toute demande de mesures d'exception insuffisamment justifiée.

Pour des précisions relatives aux mesures d'exception à l'admissibilité, se référer aux sections 3.1.3 et 4.2 des programmes de [Bourses de formation à la maîtrise](#). **Il importe de vérifier la bonne transmission du formulaire électronique FRQnet à partir du Portfolio à la section « Mes formulaires ». La mention « Transmis au Fonds » doit y apparaître.**

---

## 6. ÉVALUATION

## **PROCÉDURE**

L'évaluation des demandes sera effectuée par un comité d'évaluation dont les membres auront été choisis par le FRQ – secteur Santé selon les règles en vigueur. Pour être recommandée pour financement, une demande doit obtenir une note globale minimale de 70 %.

Le FRQ – secteur Santé souhaite miser sur un soutien flexible, diversifié et accessible aux parcours de moins en moins linéaires et typiques au moyen de bourses d'excellence, ce qui contribue à l'attractivité de la formation en recherche et à la rétention des meilleurs talents d'ici et d'ailleurs. En ce sens, les critères d'évaluation auront moins de poids sur la qualité du dossier académique, et plus sur la qualité de formation en recherche qui sera offerte.

<b>GRILLE D'ÉVALUATION</b>
Parcours académique <b>10</b>
Intérêt envers la recherche de la personne candidate <b>25</b>
Projet de stage <b>45</b>
Milieu d'accueil du stage et formation offerte <b>20</b>

---

## **7. ANNONCE DES RÉSULTATS**

L'annonce des résultats se fera en avril 2026, via le [Portfolio électronique](#) de la personne candidate.

---

## **8. RÈGLES D'UTILISATION**

Tout changement de statut doit être signalé au FRQ – secteur Santé avant ou pendant sa mise en œuvre. En aucun temps il est possible de détenir une BIR pour un stage coopératif, ni pour rémunérer un stage menant à des crédits universitaires.

Il revient aux stagiaires de s'assurer qu'ils sont couverts par des assurances tout au long de leur stage. En cas de non-couverture par l'établissement, la responsabilité leur incombe de souscrire à une assurance privée.

Les dates de début et de fin du stage peuvent être modifiées sous condition de l'approbation, par le FRQ – secteur Santé, d'une demande de modification documentée et soumise via le [Portfolio électronique](#) FRQnet. Le changement proposé doit respecter l'ensemble des règles d'admissibilité et n'induire aucune modification à la nature du stage tel qu'évalué par le FRQ. Après analyse, celui-ci peut décider de poursuivre, diminuer, suspendre ou mettre fin aux versements. Le FRQ pourrait aussi exiger le remboursement des sommes versées.

## RAPPORT FINAL

Un rapport final faisant état des activités d'initiation à la recherche réalisées doit être transmis au Fonds au plus tard un mois après la fin du stage par courriel à l'adresse [bir-sante@frq.gouv.qc.ca](mailto:bir-sante@frq.gouv.qc.ca). Le formulaire *Rapport final – Bourse d'initiation à la recherche au 1er cycle* peut être téléchargé à partir de la **Boîte à outils**.

L'octroi d'un nouveau financement dans un autre programme du Fonds de recherche du Québec est conditionnel à la réception de ce rapport dûment complété (voir [RGC](#), section 7).

---

## 9. ENGAGEMENTS

Toute demande transmise dans le cadre de ce programme est assujettie au respect des conditions énoncées dans les portails et formulaires électroniques FRQnet.

---

## 10. LIBRE ACCÈS

Conformément à la Politique de diffusion en libre accès du Fonds de recherche du Québec, toutes les personnes titulaires d'un octroi doivent s'engager à rendre disponibles en libre accès leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après la publication. Pour connaître les exigences du FRQ à ce sujet, veuillez consulter notre page sur la [Science ouverte](#).

---

## **11. MOBILISATION DES CONNAISSANCES**

Le FRQ encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Pour en savoir plus, veuillez cliquer sur le lien suivant [Mobilisation des connaissances](#).

---

## **12. PRISE D'EFFET**

Les dispositions du présent document s'appliquent à l'exercice financier 2026-2027.